



Clément Christian

Education sexuelle à l'école obligatoire : l'Etat se donne-t-il les moyens pour répondre aux défis actuels ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

18.05.22

DSAS/DFAC

Dépôt

La situation concernant l'enseignement de l'éducation sexuelle durant la scolarité obligatoire est préoccupante dans notre canton. Ce n'est pas la faute aux formatrices du Centre Fribourgeois de santé sexuelle qui effectuent un travail remarquable et apprécié par rapport aux ressources à disposition.

Les défis en lien avec la sexualité ne font qu'augmenter avec des dimensions de plus en plus larges et de plus en plus précoces (questions liées à la pornographie, à l'orientation sexuelle, au consentement ou la contraception). Des questions posées auparavant en classe de 8H apparaissent parfois déjà nettement plus tôt en classe de 2H.

Les ressources à disposition ne permettent pas d'assurer l'enseignement prévu. A titre d'exemple, 15 cercles scolaires ont dernièrement été informés qu'en raison d'un manque de ressources en personnel, une partie des heures prévues ce printemps ne pourraient pas être dispensées et devraient être reportées à l'automne. Il semble que le canton ne dispose que de 2.5 EPT et que cet effectif n'a pas été ajusté depuis 2005 malgré l'augmentation du nombre de classes et d'établissements. Depuis 2015, les interventions en 4H ne peuvent plus être proposées en raison du manque de ressources.

De plus, à ma connaissance, le canton de Fribourg ne propose que 13.5 périodes sur toute la scolarité obligatoire. En comparaison, le canton du Jura en propose au minimum 17, Neuchâtel 18 et le Valais 19.5. Seul le canton de Vaud fait moins bien avec 10 périodes mais les discussions entamées lors de la dernière législature vont être reprises.

Pour terminer, l'organisation ne répond pas aux enjeux. La responsabilité de faire appel aux formatrices revient aux cercles scolaires. De plus, les parents peuvent demander une dispense. Ces dispenses touchent évidemment des élèves dont l'accès aux informations est déjà limité dans le cadre familial. Les enfants seront tôt ou tard confrontés à une hypersexualisation ou aussi les cibles d'actions qui en découlent. Ne pas s'assurer de donner à chaque enfant les armes et les réponses nécessaires est un grave manquement aux conséquences parfois dévastatrices.

En conséquence, je me permets de poser les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat prévoit-il d'augmenter les ressources en EPT nécessaires pour assurer les cours prévus et répondre aux demandes des établissements scolaires ?
2. Le Conseil d'Etat prévoit-il de discuter des besoins avec les spécialistes du terrain pour répondre aux nouveaux défis et le cas échéant, adapter le nombre de périodes nécessaires en adéquation avec la plupart des cantons romands ?
3. L'organisation des cours ne devrait-elle pas être revue afin de s'assurer qu'ils ne soient pas dispensés sur appel des établissements scolaires mais de manière automatique ?

4. Le sujet est-il assez important pour rendre les cours obligatoires pour tous les élèves (sauf par cas exceptionnel sur décision d'une autre autorité telle que le médecin cantonal, par exemple pour les enfants victimes de violence sexuelle) ?

—